

Tipaza le 22 /12/ 2020

Direction Opérationnelle de Tipaza

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

REF: AT/ SD-TEC/DO-42/N° 654 /2020

A

MONSIEUR

Le Responsable de l'Entreprise

SARL MAGYAR

**O B J E T : MISE EN DEMEURE N°01.**

**Projet : Réalisation des travaux cite Djellouli Ain Tagourait**

**(Extension MSAN 10AB).**

**Entreprise : SARL MAGYAR DES CONSTRUCTION**

**Adresse : COOPERATIVE BELLE VUE CHENOUA W TIPAZA**

- **Contrat N°24/DO/TIPAZA/2020**
- **ODS DE DEMARRAGE DES TRAVAUX N° 01 /2020 du 01/12/2020.**
- **BC N°200073 DU 04/03/2020.**

Suite à la sortie effectuée par l'équipe technique de la DO/département planification et suivi sur votre chantier cité en objet en date du 21/12/2020, ils ont constaté les anomalies suivantes :

- Manque la signalisation sur le chantier.
- Manque l'évacuation des déblais.
- Remplissage de trancher mal fait.

A cet effet, je vous mets en demeure afin de remédier à la levée des réserves et le respect de vos engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours.

Faute de quoi, je serais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur



22 DEC. 2020

Signature: Ghilab Amine  
Direction Opérationnelle de Tipaza